

fiche d'inscription -atelier enfant vacances- 2025 2026

Les parents :

Mme..... et Mr.....

professions des parents :

Demeurant à :

Téléphones : domicile :portables

travail :

email :

Enfant inscrit : (une fiche par enfant)

Nom :Prénoms :0 fille 0 garçon

Date de naissance : lieu :

« Classe » scolaire en cours :

Informations utiles :

Allergies, informations médicales :

La responsable de l'atelier :

Madame Joëlle Defontaine, domiciliée professionnellement à Champagny (70290) 2 avenue de France,
Siret n° 891 568 692 000 19.

Concluent aux présentes un contrat d'accueil en ateliers pédagogiques, pour l'enfant sus nommé,
(cocher les éléments retenus) :

Dates des prochaines vacances scolaires, pour rappel :

2025

Lundi 19 avril au vendredi 2 mai

Lundi 7 juillet au vendredi 29 août

Lundi 20 octobre au vendredi 31 octobre

Pas d'ateliers durant les fêtes de fin d'année 2025

2026

Lundi 9 février au vendredi 20 février

Lundi 6 avril au vendredi 24 avril

Choisir et préciser la date :

Février - Hiver -2^{ème} semaine de vacances

<input type="checkbox"/> Lundi	jour	février	14h 16h	thème astronomie, planètes,
<input type="checkbox"/> Mercredi	jour	février	14h 16h	thème volcans,
<input type="checkbox"/> Vendredi	jour	février	10h 12h	thème animaux du froid,
<input type="checkbox"/> Vendredi	jour	février	14h 16h	créativité Hiver ;

Avril - Printemps Pâques - 2^{ème} semaine de vacances

O Lundi	jour	avril	14h 16h	thème animaux du désert,
O Mercredi	jour	avril	14h 16h	thème dinosaures
O Vendredi	jour	avril	10h 12h	thème familles des animaux,
O Vendredi	jour	avril	14h 16h	créativité Printemps ;

Juillet - Eté - 3^{ème} semaine de Juillet

O Lundi	jour	juillet	14h 16h	thème les fleurs,
O Mercredi	jour	juillet	14h 16h	thème les fruits,
O Vendredi	jour	juillet	10h 12h	thème les matières,
O Vendredi	jour	juillet	10h 12h	thèmes les insectes,
O Vendredi	jour	juillet	14h 16h	créativité Eté ;

Août - Soutien révisions - 2^{ème} et 3^{ème} semaines du mois d'Août - selon les besoins

O Lundi	jour	août	14h 16h
O Mercredi	jour	août	14h 16h
O Vendredi	jour	août	10h 12h

O Lundi	jour	août	14h 16h
O Mercredi	jour	août	14h 16h
O Vendredi	jour	août	10h 12h

Octobre - Automne - 2^{ème} semaine de Vacances

O Lundi	jour	octobre	14h 16h	thème les saisons,
O Mercredi	jour	octobre	14h 16h	formations géographiques,
O Vendredi	jour	octobre	10h 12h	thèmes expériences,
O Vendredi	jour	octobre	14h 16h	créativité Automne ;

Dans les locaux sis 2 avenue de France, 70290 Champagny.

Il convient de prévoir dans le sac des chaussons, des mouchoirs, une trousse éventuelle (si besoin d'un goûter, pas de goûter industriel ni de boisson sucrée).

L'atelier comportera la manipulation de matériel pédagogique, et l'enfant repartira avec un livret support.

Valeur monétaire d'échange :

pour un atelier, de deux heures, aux dates et horaires indiqués, de 30 € (trente euros) par enfant, soit 90 € (quatre-vingt-dix euros) pour les 3 thèmes d'une même semaine.

L'atelier est réservé à réception et encaissement du paiement (espèces, virement, CB), 15 (quinze) jours avant le premier atelier.

Passé un délai de 15 (quinze) jours précédents l'atelier, aucun remboursement n'aura lieu, sauf force majeure.

Mode de paiement :

Espèces, Carte bancaire.

(les chèques ne sont pas acceptés par suite de défauts de paiements récurrents).

Lors des séances, il est demandé aux enfants et aux adultes, d'avoir un comportement et une tenue respectueuses d'eux-mêmes et des autres, ainsi que des lieux (téléphone éteint, pas d'alcool, cigarette, drogue, comportements violents etc) conformément au règlement intérieur.

Le responsable est là pour arrêter tout acte ou parole irrespectueuse.

Il est important de comprendre que l'atelier a un investissement à chaque inscription afin de mener à bien son travail, des désistements intempestifs peuvent compromettre la stabilité du travail.

L'atelier ne reçoit pas de subventions, ce n'est pas un organisme communal.

Pour la conformité au RGPD, aucunes données n'est stockées sur support informatique, seul un dossier papier est tenu, auquel la famille peut avoir accès, et est tenu strictement confidentiel.

En principe, aucune photo n'est prise par l'atelier, et elle ne serait en aucun cas mise sur les réseaux sociaux ou sur le site internet. Il est demandé à ce que les parents ne publient pas les éventuelles photos prises non plus.

En cas de maladie, maladie contagieuse, les familles voudront bien tenir l'enfant en son domicile afin de lui apporter les soins nécessaires et ne pas contaminer les autres enfants présents.

Joindre une copie assurance RC activités scolaires, extra-scolaire, et le paiement des séances.

Fait à Champagny, en deux exemplaires, le

Signature des deux parents

signature du responsable de l'atelier

Mme

Mr

Joëlle